

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 4 du 24 janvier 2019**

PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)

Texte 7

**DÉCISION N°41/ARM/DCSCA/SDM/FIN**

fixant la liste des sous-trésoreries militaires au sein des trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.

*Du 8 janvier 2019*

**DÉCISION N° 41/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des sous-trésoreries militaires au sein des trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.**

*Du 8 janvier 2019*

NOR A R M E 1 9 5 0 0 3 4 S

---

*Texte abrogé :*

Décision n° 2910/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 5 juillet 2018 (BOC n° 32 du 9 août 2018, texte 7 ; BOEM 410.2.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 410.2.2

*Référence de publication :* BOC n° 4 du 24 janvier 2019, texte 7.

---

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 modifié, relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu la décision n° 2164/DEF/DCSCA/SD\_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 modifiée, relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense ;

Vu la décision n° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 modifiée, prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires ;

Vu la décision n° 1076/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 9 mars 2018 portant création de la sous-trésorerie militaire « Besançon-exercice interarmées-1 » ;

Vu la décision n° 1164/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 14 mars 2018 portant création de la sous-trésorerie militaire « Toulon-exercice interarmées-1 »,

Décide :

Art. 1er. La liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires de groupements de soutien de base de défense (GSBdD) ainsi que leur catégorisation sont fixées en annexe.

Art. 2. Les sous-trésoreries militaires suivantes sont créées :

- les sous-trésoreries militaires « bâtiment de soutien et d'assistance hauturier *Rhône - équipage B* », « bâtiment de soutien et d'assistance hauturier *Seine - équipage A* » et « Frégate multimiissions *Normandie* » rattachées à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Brest-Lorient ;

- la sous-trésorerie militaire « bâtiment de soutien et d'assistance hauturier *Loire - équipage B* » rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Toulon.

Art. 3. Le rattachement des sous-trésoreries militaires suivantes est modifié comme suit :

- la sous-trésorerie militaire « frégate multimiissions *Provence* » est rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Toulon ;

- la sous-trésorerie militaire « *Draguignan* » est rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Marseille-Aubagne.

Art. 4. Les sous-trésoreries militaires suivantes sont dissoutes :

- la sous-trésorerie militaire « *Aviso A69 commandant L'herminier* » ;

- la sous-trésorerie militaire « *Aviso A69 lieutenant de vaisseau Lavallée* » ;

- la sous-trésorerie militaire « *Chasseur de mines tripartite Éridan* » ;

- la sous-trésorerie militaire « *Remorqueur de haute mer Tenace* » ;

- la sous-trésorerie militaire « *Frégate anti sous-marine Jean de Vienne* » ;

- la sous-trésorerie militaire « *Patrouilleur hauturier L'Adroit - équipage A* ».

Art. 5. La sous-trésorerie militaire « vedette de gendarmerie P609 *Hérault* », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun, est rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Art. 6. Les sous-trésoreries militaires « vedette de gendarmerie P612 *Maury* » et « vedette de gendarmerie P614 *Tech* », rattachées à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Carcassonne, sont rattachées à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Toulouse à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Art. 7. Les sous-trésoreries militaires « vedette de gendarmerie P622 *Esteron* » et « vedette de gendarmerie P607 *Yser* », rattachées à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense d'Evreux, sont rattachées à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Art. 8. Les sous-trésoreries militaires « vedette de gendarmerie P608 *Argens* » et « vedette de gendarmerie P617 *Vesubie* », rattachées à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Draguignan, seront rattachées à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Marseille-Aubagne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Art. 9. La décision n° 2910/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 5 juillet 2018 fixant la liste des sous-trésoreries militaires au sein des trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense est abrogée.

Art. 10. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
chef du bureau «finances» de la sous-direction «métiers»,*

Eric BARTLETT.

## ANNEXE.

## LISTE DES SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES AU SEIN DES TRÉSORERIES MILITAIRES DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE.

TRÉSORERIE MILITAIRE DE RATTACHEMENT.	SOUS-TRÉSORERIE MILITAIRE.	CLASSIFICATION.
Trésorerie militaire (TM) groupement de soutien de base de défense (GSBdD) Angers-Le Mans-Saumur.	AMS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette de gendarmerie P620 <i>Sèvre</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P605 <i>Vertonne</i> .	Autre.
TM GSBdD Antilles.	Frégate de surveillance <i>Germinal</i> .	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Ventôse</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier P722 <i>Violette</i> .	Autre.
TM GSBdD Besançon.	BSN-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Bordeaux-Mérignac.	BDX-EXIA-1.	Complexe.
	BDX-EXIA-2.	Complexe.
	Cazaux.	Autre.
	Mont-de-Marsan.	Autre.
	Pau.	Autre.
	Vedette de gendarmerie P603 <i>Adour</i> .	Autre.
TM GSBdD Brest-Lorient.	Aviso A69 commandant <i>Blaison</i> .	Complexe.
	Aviso A69 lieutenant de vaisseau <i>Le Hénaff</i> .	Complexe.
	Aviso A69 premier maître <i>L'Her</i> .	Complexe.
	Antenne GSBdD de Landivisiau.	Autre.
	Antenne GSBdD de la presqu'île de Crozon.	Autre.
	Antenne GSBdD de Lorient-Lann-Bihoué.	Autre.
	Bâtiment base de plongeurs démineurs <i>Styx</i> .	Autre.
	Bâtiment d'essais et de mesures <i>Monge</i> .	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation d'essais et de mesures <i>Dupuy de Lôme</i> équipage A.	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation d'essais et de mesures <i>Dupuy de Lôme</i> équipage B.	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation de guerre des mines <i>Thétis</i> .	Autre.
	Bâtiment de commandement ravitailleur <i>Somme</i> .	Complexe.
	Bâtiment d'instruction à la navigation <i>Églantine</i> .	Autre.
	Bâtiment d'instruction à la navigation <i>Glycine</i> .	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance hauturier <i>Rhône</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance hauturier <i>Rhône</i> équipage B.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance hauturier Seine - équipage A.	Autre.
	Bâtiment multimissions <i>Dumont d'Urville</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment école <i>Chacal</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Guépard</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Jaguar</i> .	Autre.	
Bâtiment école <i>Léopard</i> .	Autre.	

	Bâtiment école <i>Lion</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Lynx</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Panthère</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Tigre</i> .	Autre.
	Bâtiment hydrographique <i>Borda</i> .	Autre.
	Bâtiment hydrographique <i>La Pérouse</i> .	Autre.
	Bâtiment hydrographique <i>Laplace</i> .	Autre.
	Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> équipage A.	Complexe.
	Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> équipage B.	Complexe.
	Bâtiment remorqueur de sonar <i>Aldébaran</i> .	Autre.
	Bâtiment remorqueur de sonar <i>Altair</i> .	Autre.
	Bâtiment remorqueur de sonar <i>Antarès</i> .	Autre.
	BSL-EXIA-1.	Complexe.
	BSL-EXIA-2.	Complexe.
	Chasseur de mines tripartite <i>L'aigle</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Andromède</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Cassiopée</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Céphée</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Croix du Sud</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Pégase</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Sagittaire</i> .	Autre.
	Côte <i>Mutin</i> .	Autre.
	Frégate anti sous-marine F70 <i>La Motte-Picquet</i> .	Complexe.
	Frégate anti sous-marine F70 <i>Latouche-Tréville</i> .	Complexe.
	Frégate anti sous-marine F70 <i>Primauguet</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Aquitaine</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Normandie</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Bretagne</i> .	Complexe.
	Goélette <i>Belle Poule</i> .	Autre.
	Goélette <i>Étoile</i> .	Autre.
	Patrouilleur côtier <i>Fulmar</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier P720 <i>Géranium</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P601 <i>Élorn</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P615 <i>Penfeld</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P621 <i>Aber-Wrac'h</i> .	Autre.
	Yawl <i>La Grande Hermine</i> .	Autre.
TM GSBdD Cherbourg.	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Vulcain</i> .	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Cormoran</i> .	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Flamant</i> .	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Pluvier</i> .	Autre.
	Patrouilleur de surveillance des sites <i>Aramis</i> .	Autre.
	Patrouilleur de surveillance des sites <i>Athos</i> .	Autre.
TM GSBdD École Militaire.	EM-COS.	Complexe.
	PEM-EXIA-1.	Complexe.
	Vincennes.	Autre.

TM GSBdD Guyane.	Patrouilleur léger guyanais <i>La Confiance</i> .	Autre.
	Patrouilleur léger guyanais <i>La Résolue</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P623 <i>Mahury</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P624 <i>Organabo</i> .	Autre.
TM GSBdD Istres-Salon-de-Provence.	ISP-EXIA-1.	Complexe.
	Nîmes.	Autre.
	Vedette de gendarmerie P609 <i>Hérault</i> .	Autre.
TM GSBdD Lille.	Creil.	Autre.
	LLE-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette de gendarmerie P618 <i>Escaut</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P604 <i>Scarpe</i> .	Autre.
TM GSBdD Lyon-Mont-Verdun.	Grenoble.	Autre.
	LNM-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Marseille-Aubagne.	Antenne GSBdD d'Aubagne.	Autre.
	Gap.	Autre.
	MRS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette de gendarmerie P619 <i>Huveaune</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P608 <i>Argens</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P617 <i>Vésubie</i> .	Autre.
TM GSBdD Metz.	Mourmelon.	Autre.
	MTZ-EXIA-1.	Complexe.
	Nancy.	Autre.
	Saint-Dizier.	Autre.
TM GSBdD Nouvelle-Calédonie.	Bâtiment multimissions <i>d'Entrecasteaux</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment multimissions <i>d'Entrecasteaux</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Vendémiaire</i> .	Complexe.
	Patrouilleur P400 <i>La Glorieuse</i> .	Autre.
	Patrouilleur P400 <i>La Moqueuse</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P606 <i>Dumbea</i> .	Autre.
TM GSBdD Poitiers-Saint-Maixent.	SMP-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Polynésie.	Bâtiment multimissions <i>Bougainville</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment multimissions <i>Bougainville</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Prairial</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier P723 <i>Jasmin</i> .	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Arago</i> .	Autre.
TM GSBdD Rennes.	Cherbourg.	Autre.
	Evreux.	Autre.
	RNS-EXIA-1.	Complexe.
	Vannes-Coëtquidan.	Autre.
	Vedette de gendarmerie P622 <i>Esteron</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P616 <i>Trieux</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P607 <i>Yser</i> .	Autre.
	Antenne Mayotte du GSBdD-DICOM.	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Floréal</i> .	Complexe.

	Frégate de surveillance <i>Nivôse</i> .	Complexe.
	Bâtiment multimissions <i>Champlain</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment multimissions <i>Champlain</i> équipage B.	Autre.
	Patrouilleur polaire <i>L'Astrolabe</i> équipage A.	Autre.
	Patrouilleur polaire <i>L'Astrolabe</i> équipage B.	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Le Malin</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P602 <i>Verdon</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P611 <i>Odet</i> .	Autre.
TM GSBdD Rochefort-Cognac.	RSC-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette de gendarmerie P613 <i>Charente</i> .	Autre.
TM GSBdD Strasbourg-Haguenau.	Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique TIGRE (CFAPTL TIGRE).	Complexe.
	Détachement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne (DET FFECSA).	Complexe.
	Phalsbourg.	Autre.
	SGH-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Toulon.	Aviso A69 commandant <i>Biro</i> .	Complexe.
	Aviso A69 commandant <i>Bouan</i> .	Complexe.
	Aviso A69 commandant <i>Ducuing</i> .	Complexe.
	Aviso A69 enseigne de vaisseau <i>Jacoubet</i> .	Complexe.
	Bâtiment de commandement ravitailleur <i>Marne</i> .	Complexe.
	Bâtiment de commandement ravitailleur <i>Var</i> .	Complexe.
	Bâtiment de projection et de commandement <i>Dixmude</i> .	Complexe.
	Bâtiment de projection et de commandement <i>Mistral</i> .	Complexe.
	Bâtiment de projection et de commandement <i>Tonnerre</i> .	Complexe.
	Bâtiment de soutien et d'assistance hauteurier <i>Loire</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance hauteurier <i>Loire</i> équipage B.	Autre.
	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Achéron</i> .	Autre.
	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Pluton</i> .	Autre.
	Bâtiment de soutien à la plongée <i>Alizé</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Capricorne</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Lyre</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Orion</i> .	Autre.
	Draguignan.	Autre.
	Frégate antiaérienne <i>Cassard</i> .	Complexe.
	Frégate antiaérienne <i>Jean Bart</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Auvergne</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Provence</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Languedoc</i> .	Complexe.
	Frégate furtive <i>Aconit</i> .	Complexe.
	Frégate furtive <i>Courbet</i> .	Complexe.
	Frégate furtive <i>Guépratte</i> .	Complexe.



	Frégate furtive <i>La Fayette</i> .	Complexe.
	Frégate furtive <i>Surcouf</i> .	Complexe.
	Frégate de défense aérienne <i>Chevalier Paul</i> .	Complexe.
	Frégate de défense aérienne <i>Forbin</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Languedoc</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier P721 <i>Jonquille</i> .	Autre.
	Porte-avions <i>Charles de Gaulle</i> .	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Améthyste</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Améthyste</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Casabianca</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Casabianca</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Émeraude</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Émeraude</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Rubis</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Rubis</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Saphir</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Saphir</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Perle</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Perle</i> équipage rouge.	Complexe.
	TLN-EXIA-1.	Complexe.
	TLN-EXIA-2.	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Provence</i> .	Complexe.
TM GSBdD Toulouse.	Carcassonne.	Autre.
	Montauban.	Autre.
	TLS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette de gendarmerie P612 <i>Maury</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P614 <i>Tech</i> .	Autre.
TM GSBdD Tours.	Bourges-Avord.	Autre.
	Orléans.	Autre.
	TRS-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Ventiseri-Solenzara.	Calvi.	Autre.
	Vedette de gendarmerie P610 <i>Gravona</i> .	Autre.
	VTI-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Versailles.	Montlhéry.	Autre.
	Villacoublay.	Autre.
	VLM-EXIA-1.	Complexe.

TM groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	Douala.	Complexe.
TM groupement de soutien de la base des forces françaises aux Émirats arabes unis.	Qatar.	Complexe.
	Koweit.	Complexe.